



Le 11 juillet 2019

Madame Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique : Projet de desserte en gaz naturel dans la zone
industriale-portuaire de Saguenay
Demande d'information de la commission
(Dossier 3211-10-024)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la question posée le 9 juillet 2019 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question - L'inventaire des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) du projet de la desserte ferroviaire de Grande-d'Anse n'était pas complété au moment de l'étude d'impact du projet. Vous (Administration portuaire du Saguenay (APS)) avez complété cet inventaire par la suite, est-ce que des EFMVS ont été trouvées? La question a ensuite été redirigée au MELCC.

L'étude d'impact du projet de la desserte ferroviaire de Grande-Anse incluait un inventaire d'EFMVS. Le rapport de cet inventaire est le document DA3 disponible sur le site internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Cet inventaire a fait l'objet d'une analyse par le MELCC et il a été jugé recevable (PR6, p.59). Ceci implique que le MELCC considérait cet inventaire complet. La seule espèce floristique à statut qui a été identifiée est la matteuccie fougère-à-l'autruche. D'autres inventaires de la végétation ont été réalisés lors des suivis prévus aux conditions 11 et 12 du décret

...2

numéro 132-2013 du 20 février 2013, mais aucun ne visait spécifiquement les EFMVS et aucune espèce n'a été identifiée.

L'inventaire réalisé par Génivar en juin 2010 dans le cadre du projet de desserte ferroviaire de Grande-Anse a été jugé complet, notamment pour les raisons suivantes :

- Les inventaires effectués en 2010 se sont concentrés dans les régions susceptibles d'abriter des espèces floristiques ayant un statut.
- Le botaniste qui a réalisé l'inventaire floristique de ce projet est reconnu par les experts du MELCC comme étant un professionnel suffisamment expérimenté pour reconnaître les espèces même en dehors de leur période optimale. Or, toutes les étapes préparatoires des inventaires ont été réalisées et en tout quatre espèces à statut ont été identifiées comme étant potentiellement présentes sur le site du projet. Elles sont toutes d'observation printanière ou estivale précoce. Ainsi, le moment qui a été retenu pour réaliser les inventaires (du 21 au 23 juin) était tout à fait approprié.
- À l'automne 2012, l'APS a réalisé un inventaire de terrain spécifique pour les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) tout le long de l'emprise du tracé final. Aucune EEE ni aucun habitat faunique ou floristique exceptionnel n'ont été découverts lors de ce dernier inventaire. Notons aussi que deux segments du tracé ont été modifiés à la suite de la réalisation de l'inventaire, mais ceux-ci ne sont pas situés dans la zone susceptible d'abriter des espèces à statut (la tourbière du Nord).

3

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec M^{me} Marie-Emmanuelle Rail de la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink that reads "Marie-Michelle Vézina". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline that extends to the left.

Marie-Michelle Vézina
Porte-parole
Ministère de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques

c. c. Dominique Lavoie